



Surélévation mur de clôtures zone A

Par **Hylandra**, le **24/03/2015** à **17:24**

Bonjour j ai achete un terrain en zone A dans la commune de Cournonterral 34660 et des clôtures déjà existantes attestées de l ancien propriétaire sur papier..... Comme je souhaite faire de ce petit terrain un terrain agréable pour week end , grillade et pétanque entre amis , et qu actuellement certains personnes le considèrent comme une décharge publique , je suis sans cesse en train de la nettoyer et j en ai marre , je me suis autorisé par moi meme a rehausser les murs existants a 2 m et poser un portail afin d en interdire l accès a quiconque,mais la mairie m a amener un arrete municipal , pour arrêt des travaux . Mais j ai déjà acheter mon portail et il me reste qu a le poser. Comment puis-je procéder pour pouvoir fermer .Puis-je continuer ? Merci pour votre réponse